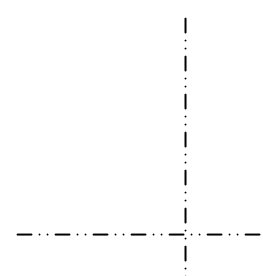


Proposition de

Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) *pour* la Mauricie



*Agir
ensemble*



Version : 1^{er} juin 2007





Notes

- ⊕ L'usage du masculin à titre d'épicène n'a qu'un seul but, soit d'alléger ce document.
- ⊕ La mise en page de celui-ci a été effectuée afin de privilégier une impression recto-verso.

Aperçu des notions prises en charge par le PRDIRT

Un projet novateur est, entre autres, un projet avant-gardiste faisant appel à la population par son originalité. L'élaboration du PRDIRT constitue en quelque sorte un processus qui a le plein potentiel pour rassembler la population mauricienne. Dans ce contexte, l'originalité et la pertinence des composantes et du fonctionnement de ce PRDIRT résident en la mise en application de notions telles que :

- ✦ la gestion par objectifs et résultats;
- ✦ la gestion participative et transparente;
- ✦ l'analyse du territoire mauricien à deux échelles :
 - (1) le développement régional et,
 - (2) le développement des territoires de discussion;
- ✦ l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire, entre autres, selon une approche de zonage fonctionnel;
- ✦ l'utilisation du découpage territorial du PATP pour le territoire de tenure publique;
- ✦ l'utilisation du découpage territorial selon les grandes affectations du territoire des MRC (schéma d'aménagement et de développement) pour les terres de tenure privée;
- ✦ le regroupement et le scindement de vocations territoriales du PATP en territoires de discussion (entre 8 et 30 territoires de discussion);
- ✦ le dénombrement (identification et localisation des territoires de discussion);
- ✦ l'énoncé de stratégies et de résultats attendus pour le territoire mauricien;
- ✦ l'énoncé de stratégie et de résultats attendus pour chacun des territoires de discussion;
- ✦ l'identification de partenaires et de responsables reconnus à l'intérieur des territoires de discussion pour livrer les résultats (en lien avec les stratégies);
- ✦ l'énoncé par la CRRNT d'orientations stratégiques régionales de développement;
- ✦ l'énoncé (par les partenaires des territoires de discussion) d'objectifs, d'indicateurs de performance et de cibles/échéanciers à atteindre;
- ✦ la vérification et le suivi des objectifs, des indicateurs et des cibles/échéanciers à atteindre.

Table des matières

Aperçu des notions prises en charge par le PRDIRT	i
Table des matières	ii
Le PRDIRT	1
Analyse du territoire mauricien	1
Rôle et valeur ajoutée du PRDIRT	1
À qui s'adresse le PRDIRT ?	2
Objectif et utilité	2
Contexte légal et statut juridique	3
Délais requis pour l'élaboration du PRDIRT	3
Horizon temporel de planification	3
Mécanisme d'actualisation et fréquence des mises à jour	3
Territoire d'application du PRDIRT	4
Forme du PRDIRT	4
Arrimage et liens avec les autres outils de planification	4
Orientations gouvernementales et du MRNF	5
Les territoires de discussion	6
Description et fonctionnement	6
Regroupement et scindement des TD	6
Dénombrement des TD	7
Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire	7
Développement régional	8
Développement des territoires de discussion	9
Étapes et implication du milieu dans l'élaboration du PRDIRT - <i>volet territoires de discussion</i> -	11
Vérification et suivi	14
Vérification	14
Suivi	14

Le PRDIRT

La gestion du territoire et des ressources naturelles est indissociable de la notion de développement durable qui se doit d'être vivable, viable et équitable.

Ainsi, il convient de souligner que le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la Mauricie devra soutenir un développement économique responsable, soucieux du progrès social et respectueux de l'environnement.

Analyse du territoire mauricien

L'objectif général du PRDIRT étant le développement régional, l'étude du territoire se fera à deux échelles :

- (1) le développement régional;
- (2) le développement des territoires de discussion.

Rôle et valeur ajoutée du PRDIRT

L'élaboration du PRDIRT témoigne d'un nouveau partage des responsabilités entre l'État et les régions du Québec et constitue certes une nouvelle opportunité à saisir en matière de développement régional.

Ce nouvel outil de planification concrétisera une nouvelle gouvernance régionale en matière de développement des ressources naturelles et du territoire.

Il permettra en outre d'effectuer une analyse éclairée du territoire mauricien, notamment en l'abordant sous différents aspects tels que les enjeux, les problématiques et les objectifs spécifiques de développement.

Par le déploiement de stratégies adaptées au territoire de la Mauricie et aux particularités des entités territoriales homogènes de la Mauricie (territoires de discussion), le PRDIRT permettra la création de richesses collectives écologiquement viables et socialement acceptables.

Le PRDIRT énoncera également des indicateurs stratégiques de performance issus d'une réflexion cohérente et intégrée des intervenants concernés par des parties (territoires de discussion) ou par l'ensemble du territoire mauricien.

À qui s'adresse le PRDIRT ?

Le PRDIRT sera le fruit d'une démarche consolidée nécessitant l'implication de plusieurs intervenants concernés par les ressources naturelles et le territoire. En harmonie avec les mandats octroyés à la CRRNT, le PRDIRT constituera un livrable central de la CRRNT.

Le PRDIRT nécessitera l'implication proactive de la CRRNT, du Forum des ressources naturelles et du territoire, des MRC, de la CRÉ, des ministères concernés et des partenaires et responsable(s) des territoires de discussion (pourvoies, zecs, exploitants forestiers, locataires de baux de villégiature, Autochtones, pêcheurs, chasseurs, organismes de bassins versants, etc.).

Le PRDIRT sera un outil de gestion s'adressant à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie. C'est à la CRÉ que reviendra le droit d'adopter en tout ou en partie chacune des composantes de ce plan.

Objectif et utilité

Le PRDIRT sera d'abord et avant tout un document facilitant l'appropriation d'une nouvelle gouvernance régionale en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire. Il sera donc rassembleur et, son principal apport, comme outil de planification consistera à mettre en application la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.

Le PRDIRT permettra de soutenir le développement régional endogène en favorisant une occupation dynamique et harmonieuse du territoire.

Il servira également à mieux diriger le financement des différents programmes touchant les ressources naturelles et le territoire.

De même, le PRDIRT pourra constituer un document de référence à consulter lors de la confection de certains outils de planification tels que les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF), par exemple.

Tout comme le PATP (Plan d'affectation des terres publiques) sur le territoire de tenure publique, le PRDIRT sera un outil de référence lors de la mise à jour des Schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC, notamment en ce qui concerne le territoire de tenure privée. En ce sens, le PRDIRT constituera un outil de planification qui devrait influencer davantage la prochaine génération de PATP.

Contexte légal et statut juridique

Le PRDIRT sera élaboré en tenant compte du décret 415-2006 (17 mai 2006) concernant l'approbation d'un programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

Il sera également conforme aux différentes orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire.

Comme il le fut souligné, au même titre que le PATP ou les SAD, le PRDIRT sera un outil de planification incontournable lors de la mise à jour des autres éléments de planification.

Délais requis pour l'élaboration du PRDIRT

Le délai requis pour l'élaboration du PRDIRT est de trois (3) ans au maximum. Celui-ci sera donc mis en œuvre au plus tard le 1^{er} avril 2010.

Avant sa mise en œuvre, le PRDIRT doit être préalablement soumis à la CRÉ de la Mauricie pour adoption. Le PRDIRT devrait également être approuvé par le gouvernement.

Horizon temporel de planification

Dès sa mise en œuvre, le PRDIRT sera effectif pour une période de cinq (5) ans.

La formulation de stratégies, de résultats et d'indicateurs (et des cibles/échéanciers) sera effectuée lors de l'élaboration du PRDIRT (période de trois ans).

La vérification et le suivi des indicateurs (cibles/échéanciers) seront réalisés lorsque le PRDIRT sera effectif (période de 5 ans).

Mécanisme d'actualisation et fréquence des mises à jour

Le PRDIRT constituera un document vivant pouvant être révisé, en tout ou en partie, à la demande de la CRRNT, à chaque mise à jour du

PATP ou selon une demande, dûment motivée, d'un partenaire du territoire.

Territoire d'application du PRDIRT

Le territoire d'application du PRDIRT est la région administrative 04 (La Mauricie). Le PRDIRT couvrira autant le territoire de tenure publique que privée.

Plus particulièrement, le PRDIRT couvrira l'ensemble des ressources naturelles et du territoire comprenant les secteurs suivants : Forêt – Faune – Territoire – Mines – Énergie.

Le territoire public sera notamment abordé sous l'angle de territoires de discussion découlant essentiellement des vocations territoriales du PATP. Certains regroupements ou scindements des vocations territoriales du PATP pourront cependant être effectués, selon les cas.

Le territoire de tenure privée sera abordé en tenant compte des grandes affectations du territoire des MRC. Certains regroupements ou scindements des grandes affectations du territoire des SAD pourront cependant être effectués, selon les cas.

En plus d'aborder le territoire mauricien sous l'angle de territoires de discussion, le territoire de tenure publique et/ou le territoire de tenure privée disposeront également d'orientations stratégiques régionales de développement.

Forme du PRDIRT

Le PRDIRT s'apparenterait à un document facile de consultation à l'intérieur duquel chacun des chapitres aurait une certaine indépendance. En fait, un onglet placé au début de chacun des chapitres permettrait un accès rapide au chapitre en question. Aussi, en plus d'une table des matières générale insérée aux premières pages du PRDIRT, au début de chaque chapitre, une table des matières détaillée du chapitre serait présentée.

Arrimage et liens avec les autres outils de planification

De manière générale, il convient de distinguer trois (3) niveaux de planification. La planification stratégique, la planification de développement et la planification opérationnelle.

Le PRDIRT sera d'abord et avant tout un outil de planification stratégique et de développement. Il sera étroitement lié au PATP qui constitue également un outil de planification stratégique.

Comme il le fut mentionné, plusieurs intervenants du territoire seront impliqués à divers niveaux dans le processus d'élaboration du PRDIRT. Par exemple, les MRC seront sollicitées pour déterminer conjointement les stratégies de développement et les objectifs spécifiques de développement des territoires de discussion. Les MRC devront également donner leur avis en ce qui concerne la formulation d'indicateurs et l'énoncé des cibles et échéanciers à atteindre.

La première génération de PRDIRT sera élaboré conjointement et en concomitance avec le PATP. Lorsque le PATP sera adopté, le PRDIRT lui sera subordonné notamment en ce qui concerne les vocations (ou affectations) du territoire. Par rapport au PATP, le PRDIRT pourra cependant préciser ou bonifier certains éléments non déterminés dans le PATP.

Orientations gouvernementales et du MRNF

Les orientations gouvernementales de plusieurs ministères, comme le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) par exemple, seront prises en compte dans l'élaboration du PRDIRT (ex. : orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne, orientations du gouvernement pour un aménagement concerté du territoire, etc.).

Bien que le PRDIRT prenne en compte les orientations gouvernementales, le PRDIRT pourra cependant traduire ou adapter certaines orientations gouvernementales afin de les faire correspondre aux réalités régionales.

Dans un autre ordre d'idées, la table de participation « gouvernement – CRÉ » pour l'élaboration du PATP permet notamment de favoriser la prise en compte, par le gouvernement, des besoins et préoccupations des régions et d'obtenir les commentaires des CRÉ en mode continu.

Les territoires de discussion

Description et fonctionnement

Les territoires de discussion (TD) sont des lieux physiques et cartographiables, cohérents, sur les terres publiques, avec les vocations territoriales du PATP et, sur territoire de tenure privée, avec les grandes affectations du territoire des SAD et où la gestion participative des intervenants présents sur ces TD (villégiateurs, chasseurs, exploitants forestiers, etc.) est à la base de la protection, de l'aménagement et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire.

Les territoires de discussion seront identifiés par la CRRNT en partenariat avec le MRNF et, selon le cas, avec les intervenants concernés (dont les MRC). Sur le territoire mauricien, il pourra y avoir entre 8-30 (seuil supérieur non arrêté) territoires de discussion. Le nombre de territoire de discussion sera, entre autres, fonction du découpage territorial du PATP.

Sur le territoire de tenure publique, les territoires de discussion pourront être construits sur la base des enjeux, de l'intention gouvernementale et des objectifs spécifiques de développement identifiés à l'intérieur du PATP.

Sur le territoire de tenure privée, les SAD seront des outils de planification incontournables pour circonscrire les territoires de discussion.

À l'intérieur de chacun des territoires de discussion, la négociation et les consensus sont privilégiés en ce qui concerne l'identification d'indicateurs de performance et de cibles/échéanciers à atteindre en matière de protection, d'aménagement et de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire.

Regroupement et scindement des TD

Chacun des TD pourra correspondre à une vocation du territoire décrite dans le PATP et sera soumise à l'analyse signalétique. Cependant, selon les cas, il serait possible de regrouper 2, 3, 4 ou même 10 vocations de même type en un seul TD et de déterminer des stratégies de développement pour l'ensemble de ces vocations de même type. Il serait également possible de scinder une vocation territoriale du PATP en deux ou plusieurs TD.

Dénombrement des TD

Les TD seront identifiés et localisés sur un support cartographique. Chacun des TD sera décrit et analysé sous plusieurs aspects (analyse signalétique des TD). À cet effet, plusieurs éléments du PATP pourront, le cas échéant, être repris (droits et statuts existants, activités usuelles, projets, potentiels, problématiques, enjeux, etc.). L'analyse signalétique des TD permettra d'aborder avec aisance le chapitre suivant (Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire), qui constitue en soi le cœur du PRDIRT.

Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

La notion de gestion intégrée se fera à différents niveaux, soit la tenure des terres (territoire de tenures privées et publiques), au niveau des ressources (faune, forêt, mines, énergie, utilisation du territoire) et au niveau du découpage territorial (MRC, unités d'aménagement forestier, bassins versants, etc.).

La gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire constitue en quelque sorte le plan d'action du PRDIRT. Ce chapitre représente donc un jalon clé du PRDIRT. La gestion intégrée, et donc le territoire mauricien, sera abordée à deux échelles :

- (1) le développement régional;
- (2) le développement des territoires de discussion.

Développement régional

Plusieurs orientations régionales stratégiques de développement, dont un certain nombre de celles-ci devraient favoriser l'intégration des ressources naturelles et du territoire, seront énoncées dans le cadre du PRDIRT. Pour chacune de ces orientations stratégiques de développement, une ou des stratégies seront déployées. Ces stratégies seront concrétisées par le biais de résultats. La concrétisation des résultats sera précisée par les indicateurs stratégiques et balisée par l'énoncé de cibles et échéanciers à atteindre.

ORIENTATION RÉGIONALE STRATÉGIQUE (à titre d'exemple seulement)

Orientation régionale stratégique # 1

STRATÉGIES ET RÉSULTATS ATTENDUS (à titre d'exemple seulement)

Stratégie	Partenaires	Responsable (s)	Échéancier	Résultats attendus
Quelles stratégies devraient être déployées afin de contribuer significativement au développement de la région?	Quels sont les partenaires essentiels ou concernés par cette stratégie de développement?	Qui est (sont) le(s) responsable(s) de la réussite de cette stratégie?	Quel est l'échéancier le plus réaliste afin de déployer cette stratégie?	Quels sont les résultats attendus suite à cette stratégie?

INDICATEURS STRATÉGIQUES (à titre d'exemple seulement)

Résultat(s) attendu(s)	Indicateurs	Cibles & échéanciers
Quels sont les résultats attendus suite à cette stratégie?	Quelle variable, qui peut être mesurée ou décrite, nous permet d'évaluer l'état ou la condition de la valeur et, si observée périodiquement, nous permet de dénoter une tendance?	Quel niveau vise-t-on dans le futur pour cet indicateur?

Développement des territoires de discussion

Pour chacun des territoires de discussion (TD), une ou des stratégies seront déployées. Ces stratégies seront concrétisées par le biais de résultats. La concrétisation des résultats sera précisée par les indicateurs de performance et balisée par l'énoncé de cibles et échéanciers à atteindre.

IDENTIFICATION DU TERRITOIRE DE DISCUSSION

Territoire de discussion TD-01

STRATÉGIES ET RÉSULTATS ATTENDUS (à titre d'exemple seulement)

Stratégie	Partenaires	Responsable (s)	Échéancier	Résultats attendus
Sur ce territoire de discussion (ex. : TD-01 à utilisation multiple modulée), quelles stratégies devraient être déployées afin de contribuer significativement au développement de la région?	Quels sont les partenaires essentiels ou concernés par cette stratégie de développement?	Qui est (sont) le(s) responsable(s) de la réussite de cette stratégie?	Quel est l'échéancier le plus réaliste afin de déployer cette stratégie?	Quels sont les résultats attendus suite à cette stratégie?

INDICATEURS DE PERFORMANCE (à titre d'exemple seulement)				
Résultat(s) attendu(s)	Valeur(s)	Objectif(s) spécifique(s)	Indicateurs	Cibles & échéanciers
Quels sont les résultats attendus suite à cette stratégie?	<p>Quelles sont les préoccupations du groupe que je représente face au résultat attendu?</p> <p>En lien avec le résultat attendu, quels aspects abordant l'aménagement, la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire sont primordiaux pour le groupe que je représente?</p>	À court et moyen termes, quelle situation en relation avec cette valeur est souhaitable?	Quelle variable, qui peut être mesurée ou décrite, nous permet d'évaluer l'état ou la condition de la valeur et, si observée périodiquement, nous permet de dénoter une tendance?	Quel niveau vise-t-on dans le futur pour cet indicateur?

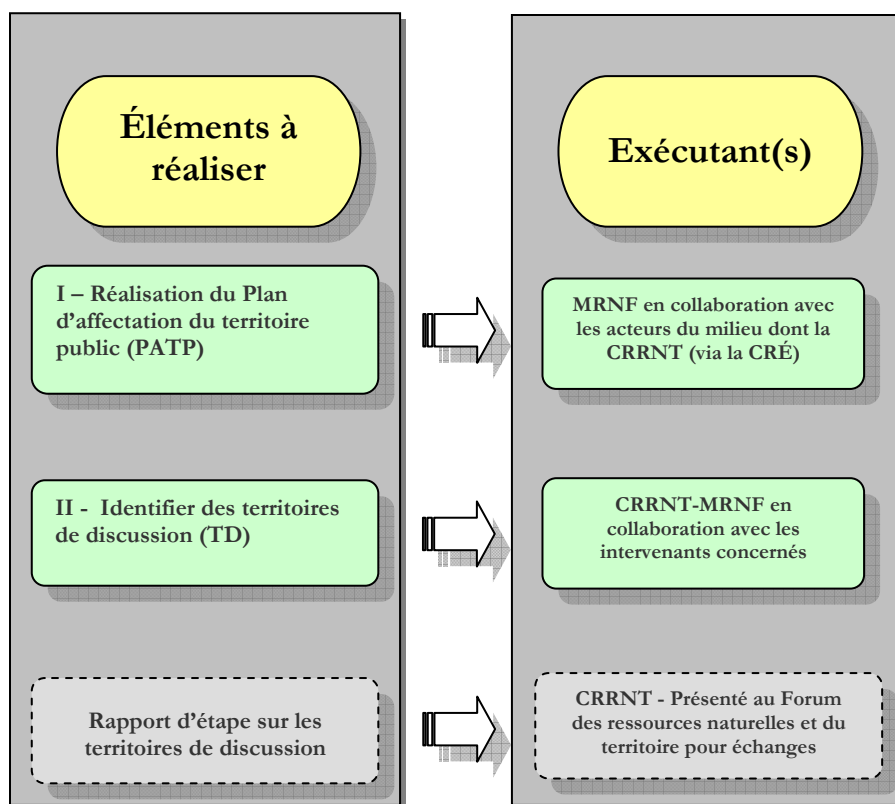
Étapes et implication du milieu dans l'élaboration du PRDIRT - volet territoires de discussion -

De manière générale, il convient de distinguer trois grandes étapes dans l'élaboration du PRDIRT – *volet territoires de discussion*. Ces étapes nécessiteront l'implication de divers intervenants concernés par les ressources naturelles et le territoire.

Il est à noter qu'éventuellement ces étapes seront décortiquées et que ces dernières seront ponctuées de jalons importants auquel un échéancier précis sera établi.

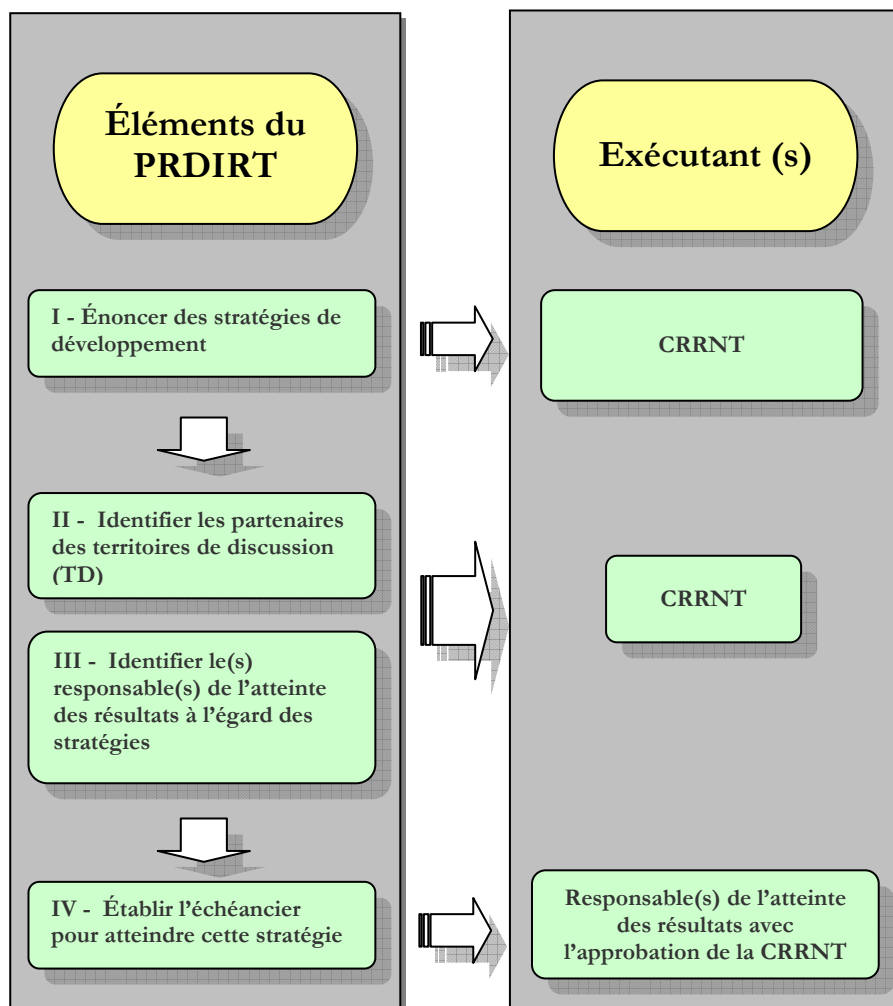
Étape 1

Identification (dénombrement et localisation) des territoires de discussion



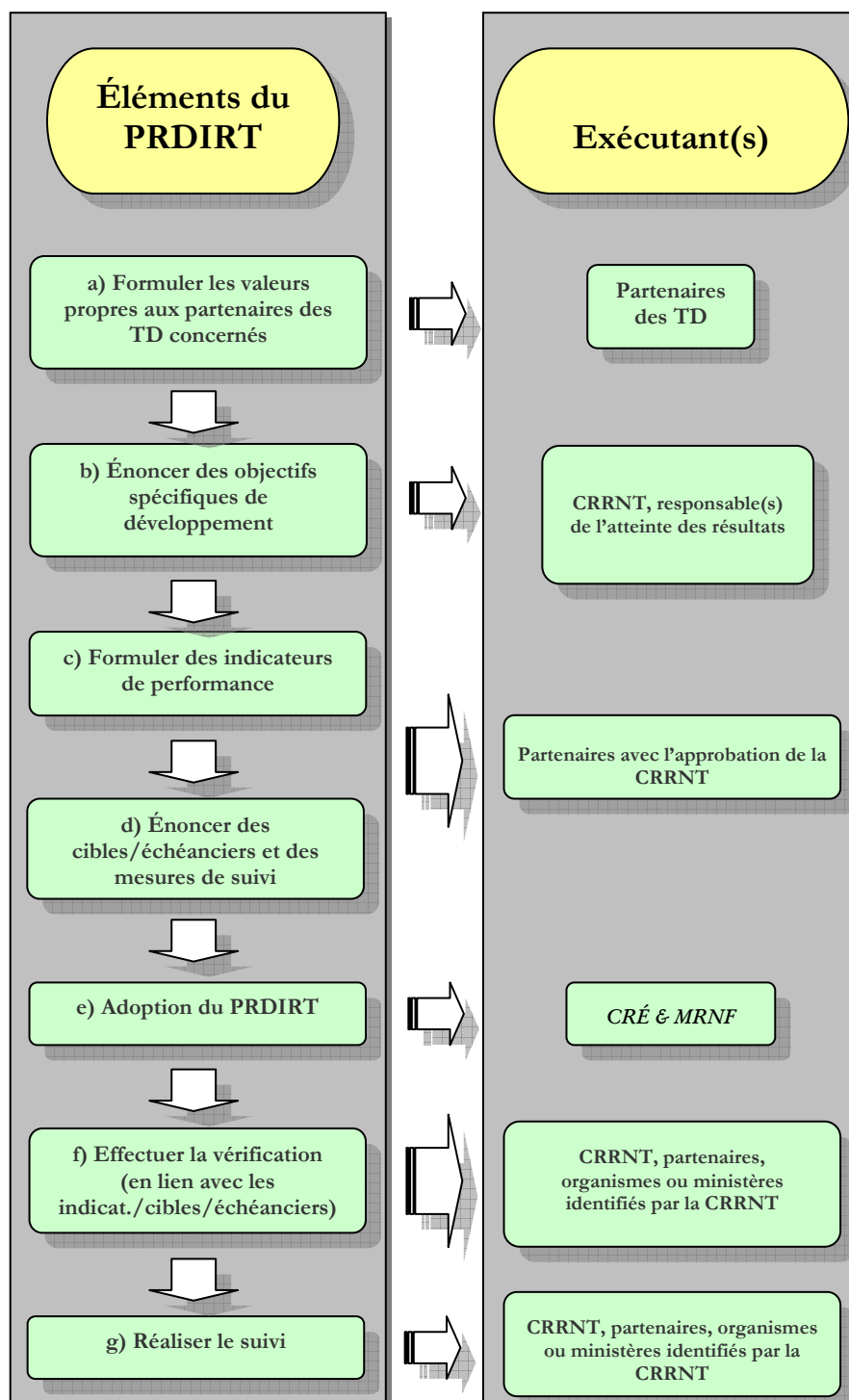
Étape 2

Identification des stratégies de développement et des résultats attendus au sein des territoires de discussion



Étape 3

Formulation des objectifs, des indicateurs de performance, des cibles/échéanciers au sein des territoires de discussion



Vérification et suivi

Vérification

En regard des objectifs, des indicateurs et des cibles/échéanciers établis dans le PRDIRT, une vérification sera exercée par les partenaires, les organismes ou les ministères identifiés par la CRRNT. Cette vérification pourra également être réalisée par la CRRNT.

Suivi

Après chaque période quinquennale ou après que la mise en vigueur du PRDIRT soit arrivée à échéance, un suivi sera effectué par la CRRNT ou par un délégué dûment nommé par celle-ci.

Un bulletin de performance exhaustif par territoire de discussion et pour l'ensemble de la région sera présenté. Ce bulletin traitera notamment de la pertinence, de la qualité, de la convivialité et de la faisabilité des indicateurs. L'atteinte des cibles et le respect des échéanciers seront également abordés.

